Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de minorité de la Commission ad hoc au Conseil communal de Pully

Préavis N° 25-2026 - Rénovation de la chaufferie du Collège Arnold Reymond et adaptation de l'installation pour alimenter un nouveau réseau de chauffage à distance - Crédit demandé CHF 5 650 000.00 TTC

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de permettre aux membres du Conseil communal de statuer en toute connaissance de cause, le présent rapport de minorité a été établi en complément du rapport de la commission.

La réflexion peut être résumée autour de quatre questions fondamentales :

- La Commune de Pully a-t-elle la capacité financière d'augmenter sa dette de CHF 5,6 millions ?
- La Commune de Pully doit-elle contribuer au développement du chauffage à distance de la Ville de Lausanne ?
- La Commune de Pully doit-elle financer des installations plusieurs années avant l'arrivée effective du chauffage à distance lausannois ?
- La Commune de Pully doit-elle investir CHF 5,6 millions dans une infrastructure reposant encore sur le gaz alors que les besoins futurs en refroidissement des bâtiments et l'évolution rapide des technologies énergétiques pourraient rendre d'autres solutions plus pertinentes ?

Pour la minorité de la commission, la réponse à ces quatre questions est clairement négative, pour les raisons exposées ci-après.

Tout d'abord, la situation financière préoccupante de la Commune impose au Conseil communal une grande retenue dans l'octroi de nouveaux crédits d'investissement. Dans ce contexte, seules les dépenses indispensables devraient être engagées. Or, le préavis lui-même présente, au chapitre 4.3, une variante transitoire évaluée à CHF 2,6 millions, soit environ la moitié du montant sollicité. Cette option permettrait d'assurer les besoins du collège Arnold Reymond durant les prochaines années tout en limitant fortement l'endettement communal. Il convient également de rappeler que la Commission des finances a rendu un préavis financier négatif.

Avec le projet présenté par la Municipalité, le contribuable pulliéran est pénalisé. Pour le collège Arnold Reymond, il devra assurer le service de la dette (amortissement et intérêts) de la surcapacité de la centrale de chauffe. Parallèlement, par le tarif de chauffe qui sera facturé à la commune, il participera comme les autres clients du CAD aux coûts de financement de l'infrastructure du chauffage à distance. Il paiera ainsi deux fois une bonne partie de l'investissement.

Le développement du réseau de chauffage à distance lausannois connaît actuellement des retards. Selon un article publié par *Lausanne Cités* le 5 novembre 2026, le déploiement du réseau accuse déjà un retard d'environ deux ans. Dans ces conditions, aucune garantie ne peut être donnée quant à la date effective de raccordement du site d'Arnold Reymond. La Commune serait ainsi amenée à investir aujourd'hui un montant important pour un projet dont le calendrier demeure incertain. Enfin, la minorité reconnaît pleinement l'intérêt environnemental du développement du chauffage à distance et son potentiel pour réduire la dépendance aux énergies fossiles. Toutefois, les objectifs écologiques, aussi louables soient-ils, doivent être conciliés avec les capacités financières réelles de la Commune. En l'état actuel des finances communales, un tel investissement apparaît prématuré.

A cela s'ajoute que le crédit demandé est intégralement consacré à la réalisation d'une centrale de chauffe à gaz, soit aux énergies fossiles, d'une puissance double de celle exigée pour le seul chauffage des bâtiments communaux. En matière de transition énergétique, on peut faire mieux.

Par ailleurs, la réflexion énergétique ne devrait plus se limiter aux seuls besoins de chauffage. Compte tenu de l'évolution du climat et de l'augmentation des périodes de fortes chaleurs, il est également nécessaire d'anticiper les besoins futurs en refroidissement des bâtiments scolaires afin de garantir des conditions d'enseignement et d'apprentissage acceptables pour les élèves et le corps enseignant.

De plus, les technologies énergétiques évoluent rapidement. Les solutions liées à la géothermie, aux pompes à chaleur de nouvelle génération ainsi qu'aux systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement connaissent des développements importants et continueront vraisemblablement à progresser au cours des dix à vingt prochaines années. Choisir une solution transitoire moins coûteuse permettrait de conserver une plus grande flexibilité et de bénéficier à terme de technologies plus performantes et mieux adaptées aux enjeux futurs.

Dans ce contexte, il paraît difficilement justifiable d'engager aujourd'hui CHF 5,6 millions dans une infrastructure qui maintient une dépendance au gaz pour de nombreuses années encore, alors même que des alternatives plus efficaces et plus durables pourraient devenir disponibles à un horizon relativement proche.

En conclusion, la minorité de la Commission ad hoc recommande au Conseil communal de rejeter les conclusions du préavis telles que proposées.

Pully, le 11 novembre 2026

Pour la minorité :

Dominique Favre